



Présidence
CD/CT/ND 107-19
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2016-2021/2019/29

EXTRAIT DE RESOLUTIONS
PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2019-29
BUREAU DU 10 SEPTEMBRE 2019

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mardi 10 décembre 2019, à 9h30, au siège de la CMA 76, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. MOLLIEN – 1^{er} Vice-Président
- M. HUBERT – 2^{ème} Vice-Président
- Mme CHICOT – 3^{ème} Vice-Présidente
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- Mme CANTEREL – 1^{ère} Secrétaire adjointe
- M. CROISE – 3^{ème} Secrétaire adjoint
- M. DARTOIS – 5^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme TARLEVÉ – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme DUMESNIL – 4^{ème} Secrétaire adjointe

Etait absent :

- M. PARRET – Secrétaire

Bureau n°29 : 10/09/2019

Préliminaire :

Approbation du procès-verbal du bureau en date du 02/07/19.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 02/07/19 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

A- POINT D'INFORMATION

Point n°1 :

Présentation des missions et rôles des juges au sein d'un Tribunal de Commerce, par M. SCHOCHER Président du Tribunal de Commerce de Rouen.

Intervention en séance :

- M. SCHOCHER, Président du Tribunal de Commerce

B - POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°2 :

Arrêté du projet de budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019 de la CMA76 et du CFA pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de l'AG convoquées à cet effet.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la proposition de l'arrêté du budget rectificatif présentement soumis.

Document de travail transmis préalablement :

- Budget rectifié n°1 2019 – Dossier de synthèse (document n°1)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/2019-29 B.430 :

VOTE :

L'ARRETE DU PROJET DES BUDGETS RECTIFIES N°1 DE L'EXERCICE 2019 DE LA CMA76 ET DU CFA POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE L'AG CONVOQUEES A CET EFFET EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE LA PROPOSITION DU PROJET DES BUDGETS RECTIFIES N°1 DE L'EXERCICE 2019 PRESENTEMENT SOUMIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

B- POINTS D'INFORMATIONS

Point n°3 :

Mise en disponibilité de Mme BONTE, Responsable du Pôle Educatif et Culturel du CFA, en vertu de l'article 34 du statut du personnel des CMA.

Mise en disponibilité de Mme PESSER, agent du CAD, en vertu de l'article 34 du statut du personnel des CMA.

Document de travail transmis préalablement :

- Article 34 du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat (document n°2)

Intervention en séance :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire générale

Point n° 4 :

Bilan de mi-mandature du service RM-CFE.

Intervention(s) en séance :

- Mme VUILLAMY, responsable accueil proximité

Point n°5 :

Nomination par le Président DORE de Madame Clarice TARLEVE, au poste de Secrétaire Générale par intérim de la CMA 76.

Cette nomination sera transmise à l'autorité de tutelle, c'est à dire le Préfet de Région.

Document de travail transmis préalablement :

- Article 10-I du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat (document n°3)
- Décret n°64-1362 du 30/12/1964 – article 8 bis - relatif aux chambres de métiers et de l'artisanat (document n°4)

Intervention en séance :

- M. DORE, Président de la CMA 76

Point n°6 :

Intégration d'un nouveau membre Elu (M. Nicolas GOUIN) suite à la démission de /Mme Valérie BOYERE

Document(s) de travail transmis préalablement :

- Courrier de démission de Mme BOYERE (Document n°5).

Intervention en séance :

- M. DORÉ, Président

Point n°7 :

Retour des membres Elus du Bureau sur les dernières représentations extérieures.

Intervention en séance :

- Mesdames, Messieurs les Elu(e)s

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h31,



Christophe DORE,
Président de la CMA 76.